

No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL
DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU
CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE, LE **27 NOVEMBRE 2018**, À
20 H.

Sont présents :

M. Patrick Marquès, maire
Mme Anne Poussard, conseillère
Mme Diane Morneau, conseillère
M. Frédéric Martineau, conseiller
M. Daniel St-Jean, conseiller
M. Vincent Tanguay, directeur général
M. Rémi Raymond, directeur général
adjoint et greffier

Sont absentes :

Mme Édith Labrosse, conseillère
Mme Stéphanie Lefebvre, conseillère

ORDRE DU JOUR

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET MOT
DU MAIRE
- 2 VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET QUORUM
- 3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 EMBAUCHE - DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET
SERVICES TECHNIQUES
- 5 MANDAT - DUFRESNE HÉBERT COMEAU AVOCATS
- 6 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 7 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

18-11-396

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET MOT DU MAIRE

Monsieur Patrick Marquès, maire, déclare la séance
extraordinaire ouverte, il est 19 h 10.

2 VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET QUORUM

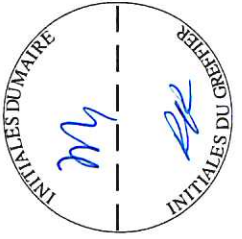
Monsieur Rémi Raymond, directeur général adjoint et greffier,
constate les présences et le quorum.

Les conseillères Édith Labrosse et Stéphanie Lefebvre sont
absentes.

18-11-397

3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la
conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité:



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire.

18-11-398

4 EMBAUCHE - DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de pourvoir au poste laissé vacant suite à la démission du directeur des travaux publics;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité:

D'EMBAUCHER monsieur François Rioux, à titre de directeur des travaux publics et des services techniques;

QUE le salaire de monsieur Rioux soit fixé à l'échelon 6, de la classe 4 de la politique administrative et salariale 2017-2018-2019 du personnel cadre de la Ville de Carignan;

D'AUTORISER le maire ou en son absence le maire suppléant et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville le contrat de travail à durée déterminée;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-310-00-141.

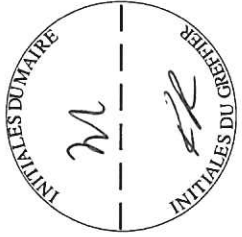
18-11-399

5 MANDAT - DUFRESNE HÉBERT COMEAU AVOCATS

CONSIDÉRANT les *Ententes relatives à des travaux municipaux* intervenues les 29 mai 2014 et 19 mai 2016 entre la Ville et le promoteur Les Habitations Malachite inc. pour l'extension des services municipaux dans le cadre du projet domiciliaire Boisé du Parchemin;

CONSIDÉRANT que le promoteur n'a pas complété les travaux visés par les *Ententes* susmentionnées, malgré les nombreuses demandes de la Ville à cet effet;

CONSIDÉRANT que le 15 juin 2018, une mise en demeure formelle a été transmise au promoteur lui enjoignant de compléter les travaux au plus tard le 20 juillet 2018;



No de résolution
ou annotation

Ville de Carignan

CONSIDÉRANT que malgré ces demandes et cette mise en demeure, les travaux ne sont toujours pas complétés;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des *Ententes* susmentionnées, en cas de défaut du promoteur de terminer les travaux à la date prévue, la Ville peut les compléter aux frais du promoteur;

CONSIDÉRANT que les rues sont dans un état pitoyable et que les travaux doivent être complétés compte tenu notamment que plusieurs résidences sont déjà construites et habitées dans ce projet domiciliaire;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des *Ententes* susmentionnées la Ville peut, sur simple demande, obtenir du promoteur la cession des rues, emprises publiques, parcs et passages piétonniers, pour la somme de 1,00 \$;

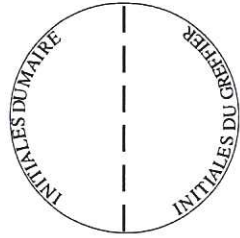
EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

DE demander à Les Habitations Malachite inc. de céder à la Ville, pour la somme de 1,00 \$ les lots 5 294 995, 5 294 996, 5 294 997, 5 295 000, 5 295 019, 5 295 020, 5 295 021, 5 295 022, 5 299 676, 5 603 849, 6 213 877, 5 895 327, 6 216 059, 5 895 342, 5 902 674, 6 213 868, 5 888 193, 5 888 220, 5 888 234, 5 888 235, 5 888 236, 5 888 237, 5 888 239, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly, le tout conformément aux *Ententes relatives à des travaux municipaux* intervenues les 29 mai 2014 et 19 mai 2016;

D'AUTORISER le maire, ou en son absence la maire suppléant, et le greffier, à signer pour et au nom de la Ville les actes de vente joints à la présente résolution et tous autres documents requis à la mise en œuvre de la présente résolution;

DE mandater la firme DHC Avocats inc. pour mettre en demeure Les Habitations Malachite inc. de signer lesdits actes de vente et, à défaut, pour entreprendre au nom de la Ville toute procédure devant toute instance appropriée, notamment en passation de titre, pour que la propriété des lots susmentionnés soit cédée à la Ville et pour faire valoir tous les droits et réclamations de la Ville dans cette affaire.



No de résolution
ou annotation

Mairie de Carignan

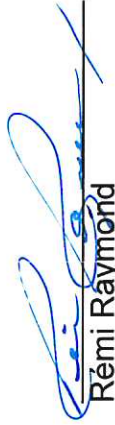
6 PÉRIODE DE QUESTIONS

18-11-400

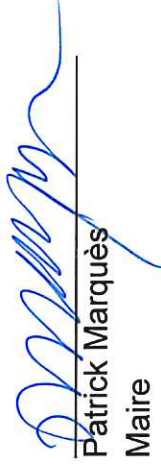
7 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

QUE la séance extraordinaire soit levée à 19 h 23.


Rémi Raymond

Greffier


Patrick Marquès

Maire